



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015-18

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2015, le 14 avril à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	29	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
		convoqués se sont réunis en la Mairie de Fargues Saint-Hilaire, sous la	
		présidence de Bernard CROS, 1 ^{er} Vice-président	
Date de convocation	07/IV/2015		
Date d'affichage	07/IV/2015		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Sylvie LHOMET
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses		Christian SOUBIE
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20150417-2015-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Affiché, le 22 AVR. 2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



N° 2015-18**Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2014-69 2014 portant tableau d'affectation des subventions aux associations

Considérant l'avis du Bureau en date du 31 mars 2015

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a voté son budget 2014 dès le mois de décembre 2014. A cette date les associations n'avait pas encore arrêté leur compte ni établi de budget prévisionnel. Ainsi, la Communauté de communes a attribué à chaque association un acompte calculé sur le montant de la subvention 2014 et versé par mensualité.

Les associations ont transmis l'ensemble des documents demandés pour pouvoir échanger avec la collectivité sur leurs projets et leurs besoins. La Commission compétente va examiner les dossiers de subventions desdites associations et les éventuels ajustements seront présentés lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour ce qui concerne l'OTEM et la Mission locale des hauts de Garonne, le montant de la subvention 2015 est définitivement connu.

La participation à l'OTEM s'inscrit dans la convention pluriannuelle initiée en 2009. La convention d'objectif 2015-2018 a entre autres points, prévu le montant des cotisations des années 2015-2016. Le montant prévu en 2015 en est la stricte application. Les mensualités à venir seront donc ajustées en conséquence.

La subvention de la mission locale est calculée sur la base de la population du territoire et a été arrêtée à 1.30 € par habitant.

		Subvention attribuée en 2014	Subvention proposée pour 2015
Insertion professionnelle	Mission locale Cenon	23 712 €	24 035.70 €
	OTEM Targon	26 636.73 €	28 912.42 €

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De fixer le montant de la subvention de la mission locale à la somme de 24 035.70 €, de mandater la subvention sous forme de mensualités.
2. De fixer le montant de la subvention de l'OTEM à la somme de 28 912.42 €, de mandater la subvention sous forme de mensualités.

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20150417-2015-18-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 14 avril 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE